

Conditions Générales de Vente

SAUVEGARDE EXTERNALISÉE GLOBAL COMPUTERS SERVICES

ARTICLE 1 - OBJET

GCS (ci-après « GCS ») propose, en direct ou via un prestataire externe, un service de sauvegarde et de restauration automatique en ligne de fichiers (ci-après le « Service »). Les présentes conditions (ci-après le « Contrat ») définissent les conditions dans lesquelles GCS réserve au Client sur ses serveurs un espace disque sur lequel enregistrer ses données et consent au Client un droit d'utilisation limité et pour une durée déterminée du logiciel Synology Assistant (ci-après « Le Logiciel »). Les prestations définies ci-après fixent la limite des obligations de GCS ou du Partenaire au titre du présent Contrat. Toute prestation associée, notamment toute prestation de formation ou d'assistance, devra faire l'objet d'un Contrat distinct.

ARTICLE 2 - DEFINITIONS

- Bon de commande : désigne le document signé par le Client, comportant les conditions particulières du Service de sauvegarde commandé par le Client.
- Contrat : désigne l'ensemble contractuel constitué par le présent document.
- Données : désigne l'ensemble des fichiers informatiques sauvegardés par le Client sur le Serveur de GCS.
- Logiciel : désigne le logiciel Synology Assistant fourni au Client par GCS ou le Partenaire dans le cadre du présent Contrat, permettant au Client de planifier, de paramétrer et d'exécuter les opérations de sauvegarde des Données.
- Serveur : désigne la plate-forme matérielle sécurisée, administrée et maintenue par GCS dans son centre d'hébergement, sur laquelle le Client pourra transférer ses Données via Internet, à fin de sauvegarde.

ARTICLE 3 - DURÉE ET RENOUVELLEMENT

Le Contrat prend effet à compter de sa date de signature pour une période d'utilisation irrévocable par le Client du Service de douze (12) mois, cette période devant être menée à son terme. A l'expiration de cette première période et sous condition suspensive de tout autre Contrat, le Contrat se renouvellera automatiquement pour une période de même durée, aux mêmes conditions financières, GCS ou le Client pouvant y mettre fin par lettre recommandée avec accusé de réception et en respectant un préavis d'un mois avant la fin de la période en cours.

ARTICLE 4 - FONCTIONNEMENT DU SERVICE

4.1. Le Service développé par GCS permet de disposer d'un système de sauvegarde et de restauration de fichiers en ligne. Chaque utilisateur peut ainsi sauvegarder ses fichiers sur un espace de sauvegarde mis à sa disposition sur les serveurs de GCS, et procéder quand il le souhaite à une restauration complète ou juste d'un fichier, sur un ordinateur, à partir des données stockées sur les serveurs de GCS.

Les fichiers sont accessibles depuis tout ordinateur connecté à Internet. Le Client reconnaît avoir reçu de GCS ou du Partenaire une information suffisante sur l'utilisation du Service et l'équipement nécessaire pour y accéder. Le Service implique que le Client dispose d'un ordinateur compatible avec le Service. Le débit de connexion dépend également de la qualité de la connexion Internet du Client.

4.2. Le Client doit également installer avec succès le Logiciel sur son ordinateur. Le Client reconnaît avoir reçu de GCS ou du Partenaire une information suffisante sur la configuration nécessaire du poste informatique grâce auquel sera utilisé le Service. Le Logiciel assure la transmission cryptée des Données entre le système informatique du Client et le Serveur. Ce Logiciel peut être déployé sur plusieurs ordinateurs et n'est pas soumis à une licence par poste. Chaque ordinateur devra par contre avoir été autorisé (identifiant /mot de passe) par GCS pour accéder à l'espace de sauvegarde mis en place par GCS.

Le Serveur est connecté au réseau Internet et restera physiquement installé, pendant toute la durée du Contrat, dans le centre d'hébergement sécurisé de GCS, qui fournit les moyens techniques et les prestations de maintenance destinés à assurer la disponibilité permanente du Serveur et la sécurité des données.

Le Serveur comporte les équipements et logiciels nécessaires pour permettre au Client de s'y connecter à distance, afin d'effectuer les opérations de sauvegarde ou de récupération de Données, au moyen du Logiciel, en utilisant les identifiants et mots de passe confidentiels qui lui sont fournis par GCS ou le Partenaire lors de la conclusion du Contrat.

4.3. Il est d'ores et déjà entendu que le Client bénéficiera, à compter de la date de mise à disposition du Service, d'une garantie de bon fonctionnement pendant toute la durée du présent Contrat. Seuls seront couverts par cette garantie de bon fonctionnement des dysfonctionnements liés à des problèmes techniques, en relation directe avec les obligations mises à la charge de GCS en vertu du présent Contrat et dont seule GCS serait responsable.

ARTICLE 5 - PROPRIÉTÉ DU MATÉRIEL ET OBLIGATIONS EN DÉCOULANT DU CLIENT

5.1. Le Client utilise le Service pour son usage personnel exclusif. A compter de la date d'installation avec succès, le Client a la garde de l'ensemble du Logiciel et en est responsable. En conséquence de quoi, le Client s'engage à ne pas copier le Logiciel, ni le transférer, à ne pas le désassembler, ni le modifier de quelque manière que ce soit, ni le traduire,

ni le packager sous quelque forme que ce soit, à n'accorder aucune licence ou location, à ne pas le fusionner avec d'autres logiciels.

5.2. Le Client reconnaît les droits de propriété intellectuelle de GCS sur le Logiciel, sur toute documentation communiquée par GCS ou le Partenaire et sur la marque GCS. Pendant toute la durée du Contrat, GCS concède au Client un droit d'utilisation du Logiciel pour en permettre l'utilisation dans les conditions prévues au Contrat.

5.3. Au terme du Contrat, quel qu'en soit le fait générateur, le Client s'engage à désinstaller et/ou supprimer de son ordinateur le Logiciel.

ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DE GCS

6.1. GCS s'engage à ouvrir au Client un accès sur le Serveur au moyen des identifiant et mots de passe qu'il lui fournit à cet effet, à raison d'un identifiant / mot de passe par utilisateur autorisé, permettant au Client de bénéficier du Service, objet du présent Contrat. GCS ou le Partenaire s'engage à fournir au Client le Logiciel que celui-ci devra utiliser pour accéder au Serveur et effectuer ses opérations de sauvegarde et de récupération de Données.

6.2. GCS s'engage à affecter au Client, sur le Serveur, un quota d'espace disque, dédié à la sauvegarde des Données, dont le volume est défini dans le Bon de commande.

6.3. GCS s'engage à garder strictement confidentiels l'existence et le contenu de fichiers et des données du Client stockées sur ses serveurs par l'intermédiaire du Service et s'interdit d'en prendre connaissance. Les données sont stockées dans des centres en France entièrement sécurisés et redondants offrant toutes les garanties de sécurité (plateforme protégée 24h / 24 et 7j / 7 par vidéosurveillance, accès limité au personnel autorisé). L'attention de GCS est attirée sur la nature confidentielle des données traitées par le Client et qui seront stockées, par l'intermédiaire du Service, sur les serveurs informatiques de GCS.

6.4. GCS s'engage à mettre à disposition du Client l'accès à ses serveurs 24h / 24 et 7j / 7, sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du réseau et des serveurs informatiques choisis par GCS et sauf cas de force majeure. Si GCS est amenée à interrompre l'accès aux serveurs, elle s'efforcera d'en informer le Client dans les meilleurs délais. Dans le cas où le Client subirait un préjudice du fait de cette interruption, GCS s'engage à indemniser le Client de la moitié du montant mensuel dû par le client en cas d'indisponibilité excédant 48 heures.

6.5. GCS s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires, conformes à l'état de l'art et de la technique, pour protéger la sécurité des fichiers et des données du Client qui sont sauvegardés de façon régulière par le biais du Service. Il est précisé qu'en aucun cas le Client ne pourra accéder physiquement au Serveur. GCS s'engage également à empêcher tout accès aux Données par les tiers, notamment par les autres clients de GCS ou du Partenaire. Le Client déclare à cet égard avoir connaissance que le Serveur ne lui est pas réservé et que ce Serveur est utilisé pour fournir le même Service de sauvegarde que celui décrit dans le présent Contrat à d'autres clients de GCS ou du Partenaire. GCS s'engage à mettre en œuvre les règles de l'art et de la technique destinées à empêcher les accès informatiques non autorisés au Serveur. Le Client déclare être informé que cette obligation est limitée du fait des failles de sécurité que tout réseau informatique est susceptible de comporter ? même lorsqu'il est en tous points conforme à l'état de l'art et de la technique. GCS s'interdit lui-même d'accéder aux Données, si ce n'est pour les stricts besoins de l'exécution de ses obligations au titre du présent Contrat, notamment dans le cadre de la maintenance. Toutefois, ces sécurités ne sauraient dispenser le Client de disposer des logiciels (notamment antivirus.) nécessaires et de procéder à l'analyse et au traitement de ses données et ce régulièrement. Les équipements de production du Service sont implantés dans un centre d'hébergement situé en France, dans lesquels GCS possède ses propres espaces de stockage clusterisés. Pour être totalement indépendant de sa politique, GCS dispose de ses propres infrastructures techniques et ne dépend d'aucun hébergeur tiers. GCS est à même de proposer de la redondance inter-sites entre deux centres d'hébergements distincts, sous réserve d'une facturation de cette option.

6.6. GCS met à la disposition du Client un service de support technique accessible par courrier électronique à l'adresse support@pc-express.fr et une assistance téléphonique sur simple appel du Client au numéro de téléphone communiqué par GCS du lundi au vendredi de 09h00 à 12h et de 14h à 19h00. Ce support technique et cette assistance téléphonique sont destinés à analyser les problèmes que pourrait rencontrer le Client dans l'utilisation du Service ainsi qu'à orienter le Client sur une intervention de maintenance. Toute autre prestation d'assistance devra faire l'objet d'un contrat distinct, sur la base d'un devis établi par GCS ou le Partenaire.

6.7. GCS s'engage à assurer pendant la durée du Contrat, en direct ou via le Partenaire, la maintenance du seul Logiciel qu'il aura fourni et installé. GCS n'est pas tenue par une obligation de visite périodique de contrôle, les prestations de maintenance seront effectuées sur demande du Client, qui devra signaler immédiatement à GCS ou au Partenaire toute anomalie de fonctionnement et après diagnostic préalable effectué par l'assistance téléphonique. Cependant, GCS ou le Partenaire pourra effectuer toute visite de contrôle qu'il jugera utile ou nécessaire dans les locaux. Les visites éventuelles des techniciens de GCS ou du Partenaire dans les locaux du Client ont lieu entre 9h et 18h du lundi au vendredi.

il est expressément convenu que dans les cas limitativement définis ci-dessous :

- *Détérioration du Logiciel provenant directement ou indirectement d'accidents de toutes sortes, choc, surtension, foudre, inondation, incendie et, d'une manière générale, de toutes causes que celles résultant d'une utilisation normale et conforme à la notice d'utilisation ;*
- *Mauvais fonctionnement résultant de modifications des spécifications techniques du Logiciel, d'intervention sur le Logiciel de quelque nature que ce soit par une personne non agréée par GCS ;*
- *Variation ou coupure de courant électrique, dérangement ou pannes des lignes téléphoniques, interférences et brouillage de toutes sortes d'origine radio électrique ou électrique ;*
- *Modification des spécifications de l'appareil ou utilisation non conforme à ses spécifications techniques ;*
- *Et d'une façon plus générale, toute détérioration ou dysfonctionnement d'une cause relevant de la force majeure ;*

les prestations de maintenance ne sont pas comprises dans l'abonnement payé par le Client au titre du présent Contrat et feront l'objet d'une facturation séparée.

6.8. GCS s'engage à restituer les fichiers présents sur ses serveurs dans l'état où le Client les a envoyés, sauf si le Client les a effacés volontairement de son compte ou s'il ne les a pas inclus dans sa liste de fichiers à sauvegarder. Le Client a bien pris note qu'il peut à tout moment récupérer tout ou une partie de ses données informatiques de manière autonome via le réseau Internet à l'aide d'un accès sécurisé, si le client a précédemment souscrit à cette option. GCS peut réaliser les restitutions susvisées par l'intermédiaire de tout support physique de son choix contre facturation, suivant réception de la demande du Client par lettre recommandée accompagnée de son identifiant. Cette prestation sera facturée au prix public en vigueur au moment de la demande.

ARTICLE 7 - ASSURANCES

GCS déclare avoir souscrit une assurance à hauteur de 100 000 euros par an couvrant sa responsabilité civile contractuelle à l'égard de ses clients pour la sauvegarde de leurs données. GCS déclare enfin avoir souscrit une assurance civile d'exploitation à hauteur de 8 000 000 euros par sinistre.

ARTICLE 8- ENGAGEMENTS DU CLIENT

8.1. Le Client se doit l'obligation de fournir des informations justes et sincères lors de la souscription de son abonnement. Le Client s'engage à prévenir GCS ou le Partenaire de tout changement concernant les données fournies et serait seul responsable des éventuels dysfonctionnements qui pourraient résulter d'informations erronées. Le Client doit maintenir une adresse e-mail et une adresse postale valides.

8.2. Il appartient au Client d'analyser les caractéristiques fonctionnelles et techniques du Service, d'en vérifier l'adéquation avec ses propres besoins, puis de mettre en place les moyens informatiques permettant d'accéder au Service et de contrôler l'accès des tiers au matériel informatique.

8.3. Conditions spécifiques impératives de bon déroulement du processus de transfert des données sauvegardées grâce au Service :

- *Accès télécom et électrique opérationnel ;*
- *Routeur sous tension connecté au réseau d'entreprise et au réseau Télécom ;*
- *Machine à sauvegarder sous tension connectées au réseau local d'entreprise et opérationnelles ;*
- *Programmes applicatifs fermés afin de permettre la sauvegarde des fichiers concernés ;*
- *Performances et stabilité de la connexion Internet du Client en fonction du volume de sauvegarde à remonter sur le Serveur ;*
- *Le logiciel est conçu pour être utilisé sur les systèmes d'exploitation Microsoft Windows ®.*

8.4. Le Client désigne et assure la responsabilité des personnes qui auront accès au Service. Ces personnes devront s'identifier avec un nom d'utilisateur et un mot de passe. Ces identifiants seront personnels et confidentiels, le Client étant seul responsable de leur utilisation.

Le Client doit utiliser le Service dans le respect de la Loi et des règlements. En conséquence, il est strictement interdit au Client d'utiliser l'espace de stockage mis à sa disposition par le présent Contrat pour stocker, quelle qu'en soit sa forme, des fichiers dont le contenu serait en infraction avec la Loi et les Règlements applicables, GCS disposant à ce titre de recours contre le Client. Le Client s'interdit de transférer, stocker, copier, partager des données pour lesquelles il ne disposerait pas de l'ensemble des droits ou à défaut de l'autorisation des ayants droit. L'ensemble des Services mis à disposition sont étudiés et calibrés pour une utilisation de sauvegarde et de restauration. En cas d'utilisation anormalement intensive de la bande passante, GCS se réserve le droit de limiter, d'interrompre ou de facturer les transferts.

8.5. Le Client assume l'entière responsabilité des fichiers stockés sur son Service. Par ailleurs, il s'engage à ne pas partager les données stockées sur le Service dans le cadre d'une communication publique, en dehors de la sphère privée ou professionnelle. GCS ou le Partenaire rappelle au Client que le Service n'a pas vocation à être utilisé pour de l'échange massif de fichiers et en ce sens GCS se réserve la possibilité d'effectuer des mesures de contrôle pour vérifier la bonne utilisation du Service par le Client.

8.6. Le Client s'engage à vérifier que les transferts de fichiers effectués par l'intermédiaire de l'interface de backup sont effectivement réussis. GCS décline toute responsabilité en cas d'échec lors de la procédure de transfert ou de téléchargement de fichiers à destination de l'espace de stockage du Client. Il appartient au Client de prendre toutes les dispositions requises pour vérifier qu'un fichier transféré est bien stocké sur le Service et qu'il n'est pas compromis ou altéré. De même, le Client reconnaît qu'il pourra être amené à transférer de nouveau un fichier dans l'hypothèse où son précédent aurait été interrompu.

8.7. Le Client s'engage à ne pas tenter de se connecter au Serveur par d'autres moyens qu'avec le Logiciel ou les scripts de télésauvegarde fournis par GCS ou le Partenaire. Le Client doit veiller à l'intégrité des Données, notamment en s'assurant de l'absence de virus dans les Données.

En dépit des mesures de sécurité conformes à l'état de l'art et de la technique que GCS s'engage à mettre en œuvre pour empêcher l'altération des Données et notamment la propagation des virus informatiques, quelle qu'en soit la forme, le Client est responsable des dommages causés à ses Données, à son système informatique ou au Serveur par un virus dont la propagation lui serait imputable, y compris à son insu.

ARTICLE 9 - STOCKAGE

9.1. Lors de la signature du bon de commande, le Client choisit une capacité de stockage pour ses données. En cas de dépassement de cette capacité, GCS devra avertir le Client par message électronique que sa capacité de stockage initiale est dépassée. Si le client souhaite augmenter la capacité de stockage de ses données, il devra en informer au préalable GCS se réserve le droit de faire passer le Client à une offre supérieure indiquée sur le bon de commande après accord de ce dernier.

9.2. Les sauvegardes de données sont planifiées aux jours et heures définies par le Client. De même, le Client choisit le type de sauvegarde (complète, incrémentielle...). L'envoi des données peuvent être chiffrées ou non selon le paramétrage du Logiciel.

9.3. L'archivage des données est un service supplémentaire sujet à facturation pour le Client. Le Contrat ne fait référence qu'aux solutions de sauvegarde, ainsi il appartient au Client de définir avec GCS ou le Prestataire une solution d'archivage numérique pour le bon déroulement de sa solution de stockage.

ARTICLE 10 - CONDITIONS FINANCIÈRES

Le Client accepte les conditions financières de l'accès au Service dès l'installation avec succès du Logiciel.

10.1. Les prix des services fournis par GCS au titre du Contrat de prestations de services de GCS font l'objet de plusieurs tarifs établis en fonction de la nature des prestations fournies. Les tarifs en vigueur sont disponibles en consultation sur demande auprès de GCS, à l'adresse suivante : 8, Rue de Sotteville 76100 ROUEN.

Les abonnements et prestations proposés sont mentionnés dans le Bon de Commande ; ils s'entendent toutes taxes comprises et sont payables en euros, d'avance lors de l'enregistrement du Bon de Commande ou après réception via email d'une facture pro-forma du Client, pour une période mensuelle ou annuelle selon l'option retenue par le Client dans le Bon de Commande, sous réserve que la durée du contrat soit au moins égale à cette période.

GCS se réserve la faculté de modifier ses prix à tout moment, sous réserve d'en informer le Client par courrier électronique un mois à l'avance si les nouveaux tarifs sont moins favorables au Client. Les modifications de tarifs seront applicables à tous les contrats et notamment à ceux en cours d'exécution.

GCS se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe réglementaire, administrative ou légale ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

10.2. Le Client reconnaît et accepte que le montant de l'abonnement ne prend en compte, ni le coût des télécommunications permettant l'accès au Service en ligne, ni les autres coûts éventuels de connexion à internet, qui restent à la charge du Client. Si le Client paie par prélèvement automatique, le paiement des sommes dues sera effectué par prélèvement, chaque mois, sur un compte bancaire, postal ou de caisse d'épargne du Client.

Les sommes dues sont payables d'avance sur présentation d'avis de prélèvements domiciliés auprès de l'établissement payeur désigné par le Client. À défaut de paiement par prélèvement, le Client devra payer les sommes dues d'avance, mensuellement ou annuellement selon le choix du Client sur le Bon de Commande, par chèque (à condition qu'il émane d'un établissement bancaire situé sur le Territoire Français - en raison de frais élevés à notre charge) ou virement bancaire (directement avec les coordonnées bancaires de GCS). La première échéance sera exigible à compter de la première utilisation du Service. Aucun autre paiement ne sera accepté ou validé par nos soins, autre que ceux cités précédemment.

En cas de non-paiement d'une échéance, pour quelque motif que ce soit, celle-ci sera majorée de pénalités de retard égales à 5% du montant de l'échéance et d'une indemnité de plein droit de 40€ (frais de recouvrement) selon l'article L441-6 du Code de Commerce.

A défaut de règlement exact à son échéance de quinze jours après mise en demeure restées sans effet, le service sera interrompu et le Contrat résilié, toutes les sommes déjà perçues étant acquises pour GCS. Le Client sera redevable à GCS des mensualités non échues restant dues jusqu'à l'expiration de la période d'utilisation irrévocable du Service définie sur le Bon de commande.

Tout désaccord concernant la facturation et la nature des services devront être exprimés par courrier postal ou par mail à l'adresse contact@pc-express.fr dans un délai d'un mois après émission du Bon de Commande. En cas de rejet d'un prélèvement automatique, GCS facturera 20€ HT par prélèvement rejeté. Dans l'hypothèse où des frais seraient exposés par GCS, cette dernière en informera le Client et lui communiquera les justificatifs et la facture correspondants. Le Client pourra alors régler la somme due par chèque en euros.

ARTICLE 11 - RESPONSABILITÉ

Chacune des parties assume l'entière responsabilité des conséquences résultant de ses fautes, erreurs ou omissions, ainsi que des fautes, erreurs ou omissions de ses sous-traitants éventuels et causant un dommage direct à l'autre partie.

GCS ne peut en aucun cas être responsable d'une quelconque inadéquation entre le Service et les besoins, exprimés ou non, du Client. Il appartient à celui-ci de prendre connaissance, directement ou par l'intermédiaire de tout prestataire de son choix, des caractéristiques fonctionnelles et techniques du Service.

La responsabilité de GCS ne pourra être engagée dans les cas suivants :

- *Détérioration du logiciel provenant directement ou indirectement d'accidents de toutes sortes : choc, surtension, foudre, inondation, incendie... ;*
- *Modification des caractéristiques de l'environnement du Logiciel ;*
- *Modification du Logiciel par un tiers à GCS;*
- *Acte de malveillance (piratage ...) par un tiers identifié ou non;*
- *Divulgateion ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au Client.*
- *Demande d'interruption temporaire ou définitive du Service émanant d'une autorité administrative ou judiciaire compétente, ou notification d'un tiers titulaires de droits ;*
- *Destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au Client.*
- *Variation ou coupure de courant électrique, dérangement ou pannes de lignes téléphoniques, interférence de toutes sortes d'origine radio électrique ou électrique.*

Dans le cas où le Client refuserait une mise à jour majeure du Service plus de 1 mois après la demande expresse de GCS par lettre simple ou par message électronique, la responsabilité de GCS pour le Service serait suspendue jusqu'à la mise en place effective de cette mise à jour par le Client.

La responsabilité éventuelle de GCS en raison de la fourniture du Service ou en rapport quelconque avec le Logiciel, sera limitée aux seuls dommages directs prouvés par le Client et résultant exclusivement et directement d'une inexécution fautive par GCS de ses obligations contractuelles.

GCS ne pourra, en aucun cas, être tenue responsable de la nature et du contenu des fichiers stockés et hébergés par le biais du Service. De même, toute action dirigée contre le client par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent n'ouvre pas droit à réparation.

Le Client détient seul la possibilité de choisir ou non d'enregistrer ces fichiers, de les conserver, de les partager, de les envoyer ou de les détruire, et assume la seule responsabilité de ces choix. En outre, GCS ne pourra en aucun cas être tenue responsable de dommages indirects, tels que notamment, pertes de profits et de clientèle, pertes de revenus ou de renommée, perte d'usage et/ou autres dommages non prévisibles, et ce, même si GCS était informée de la possibilité de survenance de tels dommages. Le Client ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de GCS plus de six (6) mois après la survenance du dommage.

Enfin, GCS décline toute responsabilité dans l'hypothèse où l'utilisation du Service par le Client entraînerait une facturation par un autre opérateur tiers au présent contrat.

ARTICLE 12 - RÉSILIATION

12.1. Le présent Contrat pourra être résilié de plein droit par l'une et/ou l'autre partie quinze (15) jours après la mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception demeuré sans effet, en cas d'inexécution par l'autre partie de l'une quelconque de ses obligations.

12.2. A la fin du Contrat ou en cas de résiliation anticipée du Contrat, pour quelque cause que ce soit, le Client disposera d'un délai d'un (1) mois, à compter de la date de prise d'effet de la résiliation ou de la cessation, pour sauvegarder par ses propres moyens et ressources la totalité des fichiers et données stockés par l'intermédiaire du Service. Toutes autres fonctionnalités du Service seront par contre bloquées à compter de la date de cessation effective du Contrat. Après l'expiration du délai ci-dessus, GCS ne conservera aucune trace des fichiers et données du Client.

ARTICLE 13 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1. Le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression de ses données collectées, en contactant simplement GCS, à l'adresse 8, Rue de Sotteville 76100 ROUEN – FRANCE.

GCS ou le Partenaire s'interdit toute divulgation, toute revente des données nominatives relatives au Client, sous réserve de dispositions contraires dans les conditions particulières. GCS s'engage également à garder strictement confidentiels l'existence et le contenu des fichiers et des données du Client stockés sur ses serveurs par l'intermédiaire

du Service et s'interdit de les communiquer à des tiers et ce sauf violations par le Client des dispositions légales applicables et/ou de demandes émanant des Autorités.

13.2 Le présent Contrat exprime l'intégralité des obligations et de l'accord entre les parties et substitue à tous autres accords, écrits ou oraux, concernant son objet.

13.3. Toute renonciation ou modification de l'une quelconque de ces dispositions ne pourra prendre effet qu'après avoir fait l'objet d'un avenant dûment signé par les parties.

13.4. En cas de nullité d'une disposition du Contrat, les autres dispositions resteront en vigueur. Les parties s'entendront alors pour adopter une nouvelle disposition qui se substituera à la disposition concernée.

13.5. En cas de force majeure, les obligations du Contrat seront suspendues pendant la durée de la suspension due à cette cause. De façon expresse, sont seuls considérés comme cas de force majeure, ceux habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français.

13.6. Le Client agit en son nom propre et pour son propre compte en qualité d'entrepreneur indépendant. Il n'a ni le pouvoir, ni l'autorisation d'engager GCS de quelque façon que ce soit. Aucune des dispositions du Contrat ne pourra être interprétée comme créant, entre le Client et GCS un mandat, une filiale, une relation d'agent ou d'employé à employeur.

13.7. GCS se réserve le droit de modifier à tout moment la teneur du présent Contrat. Toutefois, les modifications des termes et conditions du Contrat ne vous seront opposables que dans le cas d'un renouvellement de votre abonnement, et dans la mesure où vous aurez reçu par lettre ou par message électronique une copie du nouveau Contrat au moins un (1) mois avant le renouvellement de votre abonnement.

13.8. Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues par les Conditions générales seront réputées avoir été valablement délivrées au Client si elles sont adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à :

— Pour GCS: 8, Rue de Sotteville 76100 ROUEN –France

— Pour le titulaire du service : à l'adresse postale et/ou email qu'il a fourni à GCS ou au Partenaire.

13.9. Le Client s'interdit de céder le présent Contrat, sauf accord exprès, écrit et préalable de GCS. Le Contrat pourra être librement cédé par GCS à tout cessionnaire de son choix, le Client donnant par anticipation son accord à une telle cession.

13. 10. Le Contrat est régi par la loi française. Tout différend entre les parties né de la formation, l'interprétation, l'exécution, la cessation ou la résiliation du Contrat fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut, le différend sera porté devant le Tribunal compétent de Rouen auquel les parties attribuent compétence, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

ACCEPTATION DU CLIENT
Société :.....
Représentée par :.....
Fonction :.....
Fait à : Le :.....
Signature :
Cachet :